



Brevet d'Initiateur Fédéral

Demande de renouvellement

Le Brevet d'Initiateur Fédéral permet à un futur enseignant de se familiariser avec toutes les modalités administratives et pédagogiques de l'enseignement de l'aïkido, et d'enseigner l'aïkido à titre bénévole durant une saison. Il est susceptible d'être renouvelé

Conditions de délivrance :

- être en possession d'une licence en cours de validité
- être titulaire du grade de shodan
- être titulaire d'un certificat de premiers secours (A.F.P.S, P.S.C.1 ou autre)
- être inscrit à l'École des Cadres Régionale
- participer au stage de formation B.I.F organisé par la Ligue

Le renouvellement est conditionné par une démarche effective de formation continue :

- École des Cadres Régionale
- stages B.F
- stages de formations enseignants
- stages de préparation aux examens de grades dans

Mode d'emploi

- Ce feuillet annuel permet de suivre la démarche de formation continue engagée par le pratiquant, en vue du renouvellement du B.I.F pour une saison supplémentaire.
- Il doit être transmis au Pôle Formation à l'occasion d'un stage de formation au Brevet Fédéral ou d'un stage de l'École des Cadres.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRATIQUANT

NOM & PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° DE LICENCE
--------------	-------------------	---------------

CLUB	DATE DU PSC1 (OU ÉQUIVALENT)
------	------------------------------

GRADES	SHODAN	NIDAN	SANDAN	YONDAN
DATE D'OBTENTION				

DATE DE PREMIÈRE VALIDATION DU B.I.F		INSCRIPTION À L'ECOLE DES CADRES 2023-2024	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
--------------------------------------	--	--	--

EXPÉRIENCES D'ENSEIGNEMENT / D'ENCADREMENT EXERCÉES LES SAISONS PRÉCÉDENTES

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT, D'ANIMATION OU D'ENCADREMENT EXERCÉES CETTE SAISON

STAGES & FORMATIONS SUIVIS DEPUIS LE DERNIER RENOUVELLEMENT

Je certifie l'exactitude de ces renseignements et sollicite le renouvellement du Brevet d'Initiateur Fédéral d'aikido pour la saison 2023-2024

DATE ET SIGNATURE